



# AGENDA POST-2015, QUELLE EST LA POSITION D'ONU FEMMES ?

En sa qualité d'Agence des Nations Unies visant à promouvoir la réalisation de l'égalité des sexes, des droits et l'autonomisation des femmes, ONU Femmes vise une véritable et profonde intégration des questions de genre à tous les niveaux des programmes, notamment dans le contexte de l'Agenda post 2015. Pour qu'il ait un véritable impact, l'Agenda post 2015 doit surtout faire évoluer la situation et lutter contre les obstacles structurels à la réalisation de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Dans ce contexte, il est important de comprendre quelle est la vision d'ONU Femmes pour l'agenda post 2015.

---

***« Nous reconnaissons que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont importantes pour le développement durable et notre avenir commun. Nous réaffirmons nos engagements en faveur de la réalisation des droits des femmes, de leur accès à des postes de direction, et de leur participation à l'économie, la société et aux prises de décision politiques »***

(Rio+20, 2012)

---

## Un engagement pour l'empowerment et l'agency des femmes

En 2012, au moment de Rio+20, la nécessité d'inclure l'égalité des sexes et l'empowerment des femmes dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) se fait résolument plus forte. A l'époque, les engagements internationaux sur l'égalité de genre et les droits des femmes sont d'ors et déjà inclus dans les principaux instruments internationaux de droits de l'homme. Il s'agit notamment de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), des Plateformes de Beijing et du Caire, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (1325, 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122), et des conventions de l'OIT sur le travail et les droits des femmes. Tous ces textes de référence offrent une feuille de route claire pour le renforcement de l'action, des investissements et des responsabilités dans l'optique de faire progresser l'égalité de genre et les droits des femmes dans le monde entier.

Mais le document final de la Conférence Rio+20 va plus loin. En effet, il appelle à l'élaboration d'un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, et jette les bases de l'inclusion d'une approche intégrée de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes. Le document reconnaît par exemple que l'égalité de genre et l'empowerment des femmes sont essentiels au développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale. Soulignant le rôle vital joué par les femmes dans la réalisation du développement, les gouvernements ont alors réaffirmé les engagements qu'ils avaient pris pour garantir les droits égaux des femmes, l'accès et la possibilité de parti-

ciper et de diriger l'économie, la société et d'impacter sur les prises de décision politiques.

Dans ce cadre, ONU Femmes estime que tout nouveau cadre de l'agenda post 2015 doit s'appuyer sur ces engagements et mettre un fort accent sur leur implémentation dans un système de gouvernance ouvert et inclusif susceptible de responsabiliser les États envers les citoyens. Pour ce faire ONU Femmes propose un engagement renouvelé pour la promotion de l'égalité de genre dans l'agenda post 2015 devant se traduire par l'identification d'un *transformative stand-alone goal* qui aborde les facteurs structurels de l'inégalité de genre ainsi que les normes sociales discriminatoires et les institutions qui sous-tendent ces inégalités.

---

**« La question de l'inégalité des sexes est finalement une question de libertés distinctes »**

Amartya Sen, philosophe, économiste et prix Nobel

---

L'approche multidimensionnelle d'un *transformative stand-alone goal*, un objectif autonome de transformation, enraciné sur la promotion de la women agency, sur la dimension des droits humains, sur la lutte contre les violences basées sur le genre, sur l'empowerment des femmes dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale, semble être la plus appropriée pour obtenir la volonté politique nécessaire, les ressources et l'appropriation nationale afin de créer un développement durable et efficace.

En outre, pour s'assurer de changements durables, le *transformative stand-alone goal* nécessite une approche *tween track* qui combine l'articulation de l'objectif principal avec des indicateurs spécifiques (lire l'encadré page 4) pour évaluer l'intégration de l'égalité de genre dans les autres ambitions du nouveau cadre mondial. En effet, ONU Femmes, est convaincue qu'un objectif spécifique et autonome visant à faire évoluer les rapports femmes-hommes est nécessaire pour impulser des changements plus manifestes en matière de lutte contre les inégalités de sexe. Dans la perspective de l'Agenda post 2015, une approche intégrée et universelle est donc nécessaire. Et pour véritablement faire évoluer les rapports entre les sexes, cette approche doit agir sur les fondements structurels des inégalités, incluant les trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.



C'est en se donnant des cibles clairement identifiables fondées sur les sexospécificités que cet objectif pourra être atteint. En s'attaquant à ce qui, dans la discrimination sexiste, entrave directement les perspectives d'élimination de la pauvreté, de création de modèles de consommation et de production viables, de promotion d'une gouvernance transparente et responsable, d'instauration d'un accès à une éducation et des soins de haute qualité, et de fourniture d'un accès viable à l'eau et à l'énergie.

L'idée consiste en fait à corriger un certain nombre d'erreurs d'analyse du passé. On sait par exemple aujourd'hui que les progrès relatifs à l'OMD3 visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont fait l'objet d'un suivi grâce à une cible unique principalement dans le domaine de l'éducation. Mais si l'éducation représente bien entendu un volet important dans la promotion de l'égalité des sexes, elle reste tout à fait insuffisante pour atteindre le but global. Les anciens Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) se sont surtout montrés incapables, d'un point de vue sexospécifique, à remédier aux causes structurelles des inégalités entre les sexes. Si l'on veut que les rapports entre sexes évoluent, il faut avant tout faire évoluer les structures qui les sous-tendent. Autrement dit, les femmes et les filles devraient pouvoir vivre à l'abri de la violence. Elles devraient avoir conscience de l'extension de toutes les capacités humaines et avoir accès à une large palette de ressources au même titre que les hommes et les garçons. Elles devraient disposer d'une présence et d'une voix effectives au sein de tous les forums institutionnels dans lesquels sont prises les décisions qui affectent leur vie et le fonctionnement de leurs familles et sociétés.

Ainsi, ONU Femmes propose que trois domaines d'action prioritaires soient inclus dans le nouveau cadre de l'Agenda post 2015 :

- L'égalité des sexes (ex : action visant à mettre les filles et les femmes à l'abri de la violence)
- Les droits des femmes (ex : accès des femmes à la terre)
- L'autonomisation des femmes (ex : prise de décision des femmes au sein des institutions publiques)

Sur le terrain, les femmes et les filles doivent notamment avoir un véritable accès à la justice pour dénoncer les crimes de violence et en finir avec l'impunité. Pour promouvoir des mécanismes judiciaires de réponse sensibles au genre et combattre la discrimination fondée sur le genre dans le système judiciaire, des acteurs-clés importants tels que la police et d'autres autorités (chefs religieux, politiques et traditionnels) ont besoin d'un renforcement de capacités. Et ce, en matière de sensibilisation et de formation pour faire respecter les lois, faire respecter les droits des femmes et répondre de manière adéquate aux personnes victimes de violence.



Dans un autre domaine, on sait que près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de faim, d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Autant de maux qui pourraient être éradiqués durablement en une génération. Il est maintenant donné pour acquis, au moins au niveau international, que la participation des femmes dans les interventions de développement rural est absolument nécessaire pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et d'environnement durable qui ont un impact sur l'avenir de notre planète et de ses habitants.

Si l'on ne fait pas attention à ces problématiques, les différences de pouvoir et d'appropriation des ressources qui entravent la réalisation des droits des femmes pourraient passer inaperçues. Les causes structurelles de la discrimination et des préjugés sexistes demeureront alors inchangées. Autrement dit, il est ici et maintenant question de faire évoluer réellement et durablement les rapports de force entre les hommes et les femmes au niveau mondial.

---

**« Outre leur importance en termes d'influence sur les politiques publiques et les processus politiques dans les parlements, la voix et la participation des femmes dans les décisions des ménages sont également importantes et ont un impact direct sur le bien-être des femmes et des filles »**

(ONU Femmes, 2013)

---



## Quelles sont les activités d'ONU Femmes au Sénégal ?

- Créer des opportunités pour le développement économique dans les zones rurales
- Améliorer l'accès équitable pour les hommes et les femmes à la réalisation de leurs droits, aux services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable
- Renforcer la bonne gouvernance aux niveaux central et local en faveur du développement humain durable

Tels sont les trois domaines prioritaires recensés par le Programme Sénégal d'ONU Femmes.

Dans l'ensemble, le Programme Sénégal poursuit ses travaux vers la mise en œuvre de la loi sur la parité, soutient le gouvernement dans l'adoption et l'essor d'une stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes, renforce les synergies de programmation commune pour appuyer les acteurs dans la prévention des Violences contre les femmes et les filles (VAWG). Il s'agit aussi d'accroître les efforts visant à l'institutionnalisation effective de la dimension genre dans les différents ministères et au niveau du budget national.

ONU Femmes Sénégal a appuyé la mise en œuvre de la loi sur la parité dans le cadre des élections locales qui se sont tenues en 2014. Il est en effet crucial de renforcer les capacités des femmes dans la conduite de campagnes efficaces afin qu'elles puissent non seulement convaincre les électeurs de la valeur de leur programmes, et aussi remettre les difficultés des femmes au centre des débats politiques. Il est donc ques-

tion de continuer à travailler avec les femmes parlementaires pour leur permettre de défendre plus efficacement les droits des femmes.

Dans le domaine de la prévention des Violences contre les femmes et les filles, l'accent est mis sur le développement du programme pour l'éradication de la violence sexiste et la promotion des droits de l'homme. En vue d'une coordination efficace des services liés aux Violences fondées sur le Genre, il s'agit de soutenir un plan d'action national sur les VBG, le renforcement de l'accès des survivantes aux services de soin et d'accompagnements juridiques, et la mise en œuvre des procédures opérationnelles standards sur la violence sexiste au Sénégal.

Par ailleurs, des initiatives sont en cours pour renforcer le développement d'une masse critique de personnes clés responsables de processus de planification et de budgétisation, susceptibles ensuite d'influencer la formulation des politiques et des budgets notamment au sein du gouvernement. En effet, la complexité de l'élaboration des politiques nationales rend impératif la présence de nombreux(ses) expert(e)s du genre au sein des institutions de l'État, des organismes bilatéraux et multilatéraux et des organisations de la société civile. Surtout si l'on souhaite atteindre l'objectif de l'égalité des sexes au niveau politique et institutionnel.

## De nouveaux indicateurs fiables et sexospécifiques

ONU Femmes propose qu'un ensemble de nouveaux indicateurs soit mis en place pour chaque domaine d'action cible afin de surveiller les évolutions au plus près. Ces indicateurs sont fondés sur des normes convenues au niveau international et sont choisis en fonction de leur pertinence, de leur méthodologie, de leur mesurabilité et de leur intelligibilité. Dans certains cas, les indicateurs se réfèrent à des données existantes, mais, dans d'autres, ils nécessiteront le recueil de données nouvelles, améliorées ou sexospécifiques sur les questions les plus négligées. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit en effet aussi être un moteur de progrès dans le domaine des statistiques.